



14ème législature

Question N° : 103564	De M. Élie Aboud (Les Républicains - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > audiovisuel et communication	Tête d'analyse > politique et réglementation	Analyse > ciné-clubs. soutien. mesures.
Question publiée au JO le : 28/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les vives inquiétudes du monde des ciné-clubs devant la possible promulgation d'un décret, entre les deux tours de l'élection présidentielle, visant à déréglementer les projections cinématographiques non commerciales. En effet, celles-ci répondent actuellement à une logique de mutualisation et de solidarité entre les ciné-clubs au sein des fédérations de ciné-clubs. Or il serait question de supprimer toute référence fédérale, pourtant de nature à garantir des valeurs. Au-delà des films visionnés, le ciné-club est et doit demeurer un lieu de lecture du monde et de diffusion de la culture. Perdre ce cadre reviendrait à nier cet esprit. En outre, le délai pour la projection de films serait étendu de 6 à 24 mois. Pour un ciné-club, comme celui de Béziers, fort de 400 membres environ, renoncer à ce cadre et allonger pareillement le temps entre la sortie du film et sa diffusion est inacceptable. Il faut défendre, sur le terrain, les ciné-clubs, plutôt que de porter atteinte à leur rayonnement. Il convient de renoncer à cette possible ordonnance. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.